



● ● ● ●

Procès-verbal
Conseil Communautaire
23 septembre 2021
 Présidé par Jean-Yves Brenier

Étaient présent(e)s

Karim Améziane — Veyssillieu	Sophie Guillaud-Pivot — Corbelin
Richard Arnaud — Chozeau	Azucena Hernandez — Crémieu
Thierry Bekhit — Saint Romain de Jalionas	Stéphane Lefevre — Courtenay
Maurice Belantan — Vézeronce Curtin	Frédérique Luzet — Saint Victor de Morestel
Martine Bert — Trept	Annick Merle — Frontonas
Aurélien Blanc — Saint Marcel Bel Accueil	Éric Morel — Trept
Olivier Bonnard — Creys-Mépieu	Léon-Paul Morgue — Vernas
Jean-Yves Brenier — Leyrieu	Alain Moyne-Bressand — Crémieu
Jean-Yves Cado — Chamagnieu	Tristan Pain — Les Avenières Veyrins Thuellin
Bernard Castilla — Les Avenières Veyrins Thuellin	Didier Pilon — Dizimieu
Rémi Chatelat — Frontonas	Annie Pourtier — Le Bouchage
Nora Chebbi — Annoisin Chatelans	Philippe Psaila — Hieres sur Amby
Christelle Chieze — Saint Chef	Joseph Quiles — Optevoz
Dominique Desamy — Vézeronce-Curtin	Camille Regnier — Vignieu
Monsieur Drogoz — Saint-Chef	Yvon Roller — Siccieu Saint Julien de Carizieu
Cécile Dugourd — Tignieu Jameyzieu	Jean Yves Roux — Vasselin
David Emeraud — Montacarra	Simone Salas — Les Avenières Veyrins Thuellin
Christian Franzoi — Vénérieu	Marinette Sandrin — Arandon-Passins
Youri Garcia — Les Avenières Veyrins Thuellin	Jean-Louis Sbaffe — Tignieu-Jameyzieu
Nicole Genin — Saint Sorlin de Morestel	Francis Spitzner — Vertrieu
Corinne Georges — Saint Romain de Jalionas	Éric Sucillon — Moras
Grégory Gibbons — Panossas	Éric Teruel — Parmilieu
Christian Giroud — Montalieu-Vercieu	Denis Thollon — Saint Baudille de la Tour
Frédéric Gonzalez — Bouvesse-Quirieu	Frédéric Vial — Morestel
Sylvain Granger — Brangues	Joëlle Varcelice — Villemoirieu
Jérôme Grausi — Saint-Romain de Jalionas	

Ont donné pouvoir :

Monsieur Attavay (Montalieu-Vercieu) donne pouvoir à monsieur Spitzner
 Monsieur Bolleau (Sermérieu) donne pouvoir à monsieur Brenier
 Madame Brissaud (Tignieu Jameyzieu) donne pouvoir à madame Dugourd
 Madame Erbs (Saint-Chef) donne pouvoir à Monsieur Drogoz
 Monsieur Géhin (Corbelin) donne pouvoir à madame Guillaud-Pivot
 Monsieur Gilbert (Crémieu) donne pouvoir à monsieur Teruel
 Monsieur Guillet (Saint Hilaire de Brens) donne pouvoir à monsieur Blanc

Monsieur Jarlaud (Morestel) donne pouvoir à monsieur Bonnard

Madame Keller (Morestel) donne pouvoir à monsieur Vial

Monsieur Lagrange (Les Avenières Veyrins-Thuellin) donne pouvoir à monsieur Garcia

Madame Péju (Porcieu-Amblagnieu) donne pouvoir à monsieur Chatelat

Monsieur Pommet (Tignieu-Jameyzieu) donne pouvoir à monsieur Gonzalez

Monsieur Reynaud (Tignieu-Jameyzieu) donne pouvoir à Monsieur Sbaffe

Madame Sitruk (Les Avenières Veyrins Thuellin) donne pouvoir à madame Salas

Madame Tavernese Roche (La Balme les Grottes) donne pouvoir à madame Chebbi

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Madame Badie – Les Avenières Veyrins-Thuellin	Monsieur Foissier — Soleymieu
Monsieur Contassot — Salagnon	Monsieur Gomes — Tignieu-Jameyzieu
Monsieur Courtejaire — Charette	Madame Perrin — Morestel
Madame Drevet – Montalieu-Vercieu	

La séance est ouverte à 18 h 05.

Le président souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires pour cette séance de rentrée. Il informe que l'administration a repris ses travaux depuis la mi-août 2021 avec, déjà, la tenue de trois bureaux communautaires. Il annonce des mois à venir denses et passionnants puisque le travail sur le projet de territoire va se poursuivre avec l'objectif d'une première mouture pour juillet 2022. Le travail se concentre sur l'articulation entre les conférences des maires qui auront pour mission de définir les grandes orientations stratégiques et les comités de travail qui seront chargés de décliner ces orientations pour faire des propositions de politiques publiques. Ces derniers ont commencé leur travail depuis le mois de juin 2021. Des séminaires à l'attention des conseillers communautaires seront également organisés. Enfin, des forums seront destinés à l'ensemble des conseillers communaux. Le président aurait souhaité pouvoir tenir ces temps d'échanges plus tôt, mais la période de crise sanitaire ne l'a pas permis.

Le président en profite pour informer de la prochaine conférence des maires qui aura lieu le jeudi 30 septembre. Elle aura pour thème : « quelles orientations stratégiques pour les déchets dans le projet de territoire ? ».

Il procède ensuite à un point d'actualité de la communauté de communes.

Tout d'abord, les agents de la communauté de communes ont intégré officiellement le nouveau siège sur la commune d'Arandon-Passins depuis lundi 20 septembre 2021. Chaque collaborateur commence à prendre ses marques et aucun problème majeur n'est à signaler. Deux samedis seront consacrés à des visites pour les familles des agents et les autres élus communaux. Enfin, il se réjouit du démarrage de cette belle aventure collective, alors que la crise sanitaire avait plutôt amené les agents à mettre en place des stratégies individuelles liées au télétravail.

Ensuite, en ce qui concerne la vente du site de Morestel, elle devrait être signée le 30 septembre 2021 avec l'étude notariale de Morestel. Pour ce qui est du site de Saint-Chef, plusieurs pistes sont travaillées avec notamment un sérieux repreneur potentiel avec une perspective de création d'emplois. Le président rappelle également que le site de Villemoirieu sera réaménagé en un tiers lieu accueillant un Espace France Services (EFS). Le lancement des travaux est prévu avant la fin de l'année.

Puis, le président excuse l'absence du premier vice-président, Frédéric Géhin qui assiste au rendez-vous du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA) en compagnie de Coralie Marcelo, directrice de l'économie et du tourisme.

Enfin, le président annonce la démission de Madame Stéphanie Lienemann du conseil municipal de Villemoirieu. De fait, elle n'est plus conseillère communautaire. Le conseil communautaire accueille donc Madame Joëlle Varcelice sous les applaudissements. Également, le président fait part du départ de Jérôme Diego, DGA, pour rapprochement familial.

Le président procède à l'appel. Madame Luzet est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 15 juillet 2021

En l'absence d'observation, le président propose d'approuver le compte-rendu.

- ***Le conseil communautaire approuve le compte-rendu de la séance du 15 juillet 2021 à l'unanimité des membres présents ou représentés (66 voix).***

RESSOURCES

1. Passage de la nomenclature M14 à la nomenclature budgétaire et comptable M57

Monsieur Drogoz rappelle tout d'abord que des préconisations budgétaires sont issues de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). Ainsi, il est prévu que la nouvelle nomenclature M57 devienne le référentiel de droit commun pour toutes les collectivités, à compter du 1^{er} janvier 2024. L'objectif est d'augmenter la lisibilité de la lecture financière dans les documents budgétaires.

Par ailleurs, la communauté de communes a déjà fixé les modalités d'adoption du budget grâce à une lettre de cadrage, une conférence budgétaire et des documents afférents. Cependant, en termes d'obligations, la nouvelle nomenclature conduit à adopter un règlement budgétaire.

Aussi, des modalités de gestion pluriannuelle de crédits seront à adopter, avec des Autorisations de Programmes (AP). Par exemple, pour le siège dont l'enveloppe est de 3 millions d'euros, il sera possible de reporter les crédits sur plusieurs exercices, en évitant les restes à réaliser, ce qui laissait perdre le fil de l'action initiale.

Quelques souplesses budgétaires sont également à relever, notamment la possibilité pour le conseil communautaire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section. Le but est d'éviter de multiples décisions modificatives.

Enfin, la nomenclature M57 impose la mise en place d'un système de provision pour risque financier avéré et dépréciation de l'actif. Elle permet aussi des neutralisations budgétaires en matière de subventions d'équipement versées.

En cette séance, il est donc proposé d'avancer sa date de mise en œuvre au sein de la communauté de communes, au 1^{er} janvier 2022, pour deux raisons principales. Premièrement, l'intercommunalité est d'ores et déjà en capacité technique, avec la mise en place anticipée du logiciel SEDIT. Deuxièmement, dans le cadre de la stratégie de déconcentration de la fonction comptable et budgétaire au sein des services, il est prévu que des agents soient formés dans chaque service pour l'exécution des fonctions de base (mandatements). Le service comptable gardera sa fonction de contrôle et de réalisation d'opérations plus spécifiques (opérations d'ordre, amortissements).

Monsieur Drogoz termine en précisant qu'après adoption de cette nomenclature, la prochaine étape consistera en la préparation du règlement budgétaire, qui pourra prendre quelques mois.

Le président ajoute simplement que cette nomenclature concernera également les communes membres de l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2024. Ainsi, la communauté de communes, forte de son expérience, travaillera à proposer des formations aux élus et agents des communes afin de les accompagner dans cette démarche.

- **Le conseil communautaire approuve l'application du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022, à l'unanimité des membres présents et représentés (66 voix).**

2. Passage de la nomenclature M57 : règles relatives à l'amortissement des immobilisations

Monsieur Drogoz présente cette délibération comme conséquence à l'adoption de la nomenclature M57 qui pose le principe d'une immobilisation au *pro rata temporis*. L'amortissement doit être calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, à la date effective de l'entrée du bien dans le patrimoine de la communauté de communes. Or, actuellement, les dotations aux amortissements s'effectuent en année pleine, avec un début d'amortissement au 1^{er} janvier N+1.

Ce changement de méthode comptable s'appliquera de manière progressive et ne concernera que les nouveaux flux, réalisés à partir du 1^{er} janvier 2022.

Dans ce cadre, il est proposé d'aménager cette règle pour les éléments d'actifs suivants :

- Les subventions d'équipement versées (principalement dans le PLH)
- Les amortissements sur une seule annuité pour les biens dont la valeur est inférieure à 1 000 euros.

Enfin, la M57 permet la mise en place d'un système de neutralisation comptable des subventions versées, ce qui correspond, dans l'exercice actuel, à l'amortissement des dépenses en fonctionnement (6811) et des recettes en investissement (2804).

Pour conclure, cette mesure permettra davantage de simplicité d'exécution pour les agents et davantage de clarté en termes de présentation des documents budgétaires concernés.

- **Le conseil communautaire adopte les mesures comptables relatives à l'amortissement des immobilisations énoncées, à l'unanimité des membres présents et représentés (66 voix).**

3. Localisation des conseils communautaires

Comme expliqué par monsieur Blanc, le Code Général des Collectivités Territoriales indique que l'intercommunalité doit définir les lieux dans lesquels se tiennent les conseils communautaires.

Dans l'attente de la finalisation d'une salle multi-usage au siège à Arandon-Passins, il est proposé que les séances du conseil de communauté se déroulent au sein de la salle de convivialité de Saint-Chef. À ce titre, la commune de Saint-Chef est remerciée pour son accueil.

- **Le conseil communautaire approuve la fixation du lieu de réunion du conseil communautaire de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné dans la salle de convivialité de la commune de Saint-Chef, à l'unanimité des membres présents et représentés (66 voix).**

4. Modification statutaire — transfert du siège de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné

Monsieur Blanc se réfère également au Code Général des Collectivités Territoriales qui demande d'acter le transfert du siège communautaire à l'adresse suivante : 100 allée des Charmilles 38510 Arandon-Passins. S'agissant d'une modification statutaire, les communes devront se prononcer sur le sujet dans les trois mois.

Il précise que les agents ont déménagé sur ce site unique lors de quatre vagues successives durant septembre 2021. Les serveurs informatiques ont été coupés durant 48 heures et tout s'est globalement bien déroulé.

Le président informe que les projets de statuts envoyés aux communes comportent des erreurs de frappe sur la première page. Elle sera renvoyée corrigée. L'article 2 sera donc modifié et il faudra reprendre une délibération sur la totalité des articles.

Il en profite pour rappeler que deux documents illustrent les compétences de l'intercommunalité : les statuts et la délibération du conseil communautaire plus détaillée, précisant l'intérêt communautaire dans chaque compétence. Cette dernière n'est pas soumise à l'approbation des communes, mais pourra tout à fait leur être transmise pour information

- **Le conseil communautaire accepte le transfert du siège de la communauté de communes à Arandon-Passins et approuve la modification statutaire inhérente à ce transfert, à l'unanimité des membres présents et représentés (66 voix).**

ENVIRONNEMENT — TRANSITION ÉCOLOGIQUE – CYCLES DE L'EAU

5. Demande d'adhésion de la communauté de communes des Vals du Dauphiné au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de la région de Morestel

Monsieur Spitzner rappelle que, dans le cadre de l'évolution de l'organisation de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés, il est prévu que le SICTOM de la région de Morestel voit son périmètre étendu au 1er janvier 2022.

Ce périmètre nouveau couvrira :

- le périmètre actuel du syndicat,
- les parties de territoire des communautés de communes des Balcons du Dauphiné et des Vals du Dauphiné relevant jusqu'alors du Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND)
- le territoire couvert par le SICTOM du Guiers.

Pour permettre cette évolution de périmètre, la communauté de communes des Vals du Dauphiné a sollicité son adhésion au SICTOM de la région de Morestel.

- **Le conseil communautaire approuve l'adhésion de la communauté de communes des Vals du Dauphiné au SICTOM de la région de Morestel, à la majorité des membres présents et représentés (65 voix et 1 abstention)**

6. Demande d'adhésion du SICTOM du Guiers au SICTOM de la région de Morestel

Monsieur Spitzner explique que cette délibération répond au même principe que la précédente.

Ce périmètre nouveau couvrira :

- le périmètre actuel du syndicat,
- les parties de territoire des communautés de communes des Balcons du Dauphiné et des Vals du Dauphiné relevant jusqu'alors du SMND ;
- le territoire couvert par le SICTOM du Guiers.

Pour permettre cette évolution de périmètre, le SICTOM du Guiers demande son adhésion au SICTOM de la région de Morestel.

Monsieur Spitzner rappelle cependant qu'en juin, le conseil avait déjà délibéré sur le sujet. Mais, le SICTOM du Guiers a repris ses compétences, pour des raisons administratives et la Préfecture demande à délibérer de nouveau.

- **Le conseil communautaire approuve l'adhésion au SICTOM du Guiers au SICTOM de la région de Morestel, à la majorité des membres présents et représentés (65 voix et 1 abstention).**

7. Avenant n°2 au marché de travaux de construction d'un bassin de stockage restitution sur la commune de Montalieu-Vercieu - Groupement d'entreprises BTP Charvet-Saur-Bertrand TP

Monsieur Granger présente l'avenant qui concerne à la fois une nouvelle répartition financière entre les co-traitants et une modification financière, pour deux raisons. En premier lieu, il s'agit de modifier la méthode de mesure des rejets pour un coût supplémentaire de 17 200 euros. En second lieu, il est question de la réalisation d'une chape avec une reprise de pente et un béton teinté vert, par souci d'esthétisme dans ce secteur urbain. Le coût est de 7 200 euros. Au total, l'avenant correspond à 24 400 euros supplémentaires soit 3,18 % pour ce marché, passant de 766 843 euros HT à 791 243 euros HT.

- **Le conseil communautaire autorise le président à signer l'avenant n° 2 au marché de travaux de construction d'un bassin de stockage restitution sur la commune de Montalieu-Vercieu, à l'unanimité des membres présents et représentés (66 voix).**

SERVICES A LA POPULATION

8. Convention de partenariat et de financement - Association OSEZ

Monsieur Grausi présente en quelques mots cette association, créée en 1996 et composée de quatre entités que sont Osez intermédiaire, Remue-Ménage, Déclit Intérim et Osez Services. Elle couvre le territoire du Nord-Isère et de l'Isère rhodanienne avec deux agences à Crémieu et à Morestel.

De nombreuses communes font appel à cette association qui met à disposition du personnel également pour les particuliers, les associations et les professions libérales. C'est un acteur économique du territoire mobilisé dans un esprit social et solidaire pour contribuer au développement de l'emploi des personnes les plus en difficulté.

Le montant de la subvention demeure le même depuis des années. Cette subvention a vocation à soutenir les actions en lien avec l'insertion. À ce propos, le rapport d'activités d'Osez pourra être transmis aux membres du conseil communautaire.

Monsieur Grausi présente le bilan chiffré et les perspectives de l'année 2021 :

- 325 personnes accompagnées sur le territoire des Balcons du Dauphiné, soit 145 ETP dans 23 communes.
- 15 % de chiffre d'affaires en 2020. Déclit et Osez services furent les plus impactés.
- Ouverture d'un tiers lieu à Villefontaine en 2021.
- Mise en place de l'Action de Formation En Situation de Travail (AFEST) pour faire le lien entre la formation théorique et l'apprentissage sur le lieu de travail, notamment avec Osez Nature.
- Mise en place de contrats de professionnalisation dans les collèges du territoire.
- Amélioration du visuel et de l'image de l'association.

Lorsque Madame Hernandez souhaite davantage d'informations quant au projet relatif aux contrats de professionnalisation au sein des collèges, Monsieur Grausi répond que cette action est au stade de piste de travail pour le moment.

Pour finir, le président témoigne de la satisfaction générale des communes au regard du travail accompli par l'association Osez.

Messieurs Belantan et Grausi ainsi que Madame Chebbi, en leur qualité de membres de l'association Osez, ne participent pas au vote.

- **Le conseil communautaire approuve les termes de la convention et attribue une subvention de 40 800 euros à l'association OSEZ, pour l'année 2021, à l'unanimité des membres présents et représentés (63 voix).**

9. Avenant à la convention de délégation de service public (DSP) pour les activités petite enfance et enfance — Association Léo Lagrange

Madame Chebbi explique que durant la crise sanitaire en 2020, l'association Léo Lagrange a été contrainte d'interrompre l'exécution des prestations conventionnées. Ainsi, il est nécessaire d'ajuster les accords financiers avec ce dernier, qui dispose de la gestion de la compétence sur l'ancien territoire des Balmes Dauphinoises.

Il est donc proposé de modifier la convention DSP par un avenant en diminuant la participation au regard de la suspension de l'exécution de prestations au sein des infrastructures de la communauté de communes et en tenant compte des charges fixes liées à l'organisation, la gestion et l'animation des prestations de services supportées par le délégataire durant cette période.

Au total, la participation annuelle passera de 621 143,32 euros à 555 416,45 euros, soit une baisse de 65 726,87 euros.

Étant donné que cette DSP prendra fin en décembre 2022, le président pose le sujet du modèle qui sera choisi par la suite. Madame Chebbi assure alors que des travaux seront menés dans cette réflexion.

- **Le conseil communautaire approuve l'avenant à la convention de DSP avec le délégataire Léo Lagrange, à l'unanimité des membres présents et représentés (66 voix).**

INGÉNIERIE ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

10. Présentation du rapport annuel de la SPL Isère Aménagement

Monsieur Giroud énonce que, comme chaque année, la communauté de communes doit présenter les comptes et le rapport annuel des sociétés dans lesquelles elle est actionnaire.

La SPL Isère Aménagement appartient au Groupe d'Intérêt Économique (GIE) Elegia, au même titre que Territoires 38 et SARA Développement. Elle intervient pour toute une série d'aménagements et peut aussi gérer et faire de la maintenance. Actuellement, la communauté de communes n'a pas de mission engagée avec la SPL, mais une réflexion est en cours pour les années à venir.

Quelques informations :

- 34 actionnaires avec 18 administrateurs, dont 10 du département.
- Désignation du futur président à venir pour succéder à Christian Coigné.
- 4.5 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2020 environ, répartis comme suit : 39 % de mandats, 31 % des concessions d'aménagement et 30 % d'étude de maîtrise d'ouvrage.
- 4.2 millions d'euros environ de charges d'exploitation en 2020.
- Un résultat en 2020 d'environ 303 000 euros.

Pour 2021, la SPL est engagée dans un plan de mandat datant de 2018 avec un élargissement territorial et un développement des compétences (génie civil, station d'épuration). Le budget prévisionnel sera excédentaire de 81 000 euros après imposition.

Enfin, l'exercice 2020 a été marqué par la mise en chômage partiel et en télétravail des collaborateurs. La société a pu bénéficier de l'aide de l'État, à hauteur de 19 000 euros, dans le cadre du plan de relance.

Madame Hernandez ignorait qu'une collectivité peut être actionnaire d'une société et souhaite savoir depuis quand les Balcons du Dauphiné remplissent ce rôle au sein de la SPL.

Monsieur Giroud explique qu'il s'agit d'une Société d'Économie Mixte au sein de laquelle peuvent participer des partenaires privés comme publics. Souvent, la caisse des dépôts en fait d'ailleurs partie. Les Balcons du Dauphiné sont actionnaires de la SPL aménagement depuis 2019.

Comme madame Hernandez trouve cette participation intéressante au regard de l'offre de services variée proposée par la SPL, monsieur Giroud admet que les deux dernières années ont été particulières et n'ont pas permis d'élaborer une politique partenariale définitive. En revanche, il fait part

Procès-verbal — Conseil communautaire du 23/09/2021 approuvé au conseil communautaire du 14/10/2021 d'une réflexion actuelle sur des délégations de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD), d'AMO ou de conduite d'opérations pour le compte de la communauté de communes.

Monsieur Thollon ne se souvient pas que l'adhésion a été votée en conseil communautaire. Cette modalité a toutefois bien été présentée en assemblée délibérante. Le but était alors de participer au capital pour se donner la possibilité de travailler avec cet acteur, de la même manière qu'avec la SEMCODA. Cela permet également de leur confier des mandats sans appel d'offres ou procédure de concours. Il fait aussi le parallèle avec l'intervention d'EPORA dont nous dépendons territorialement.

Pour finir, monsieur Thollon souhaite éclaircir la vision de la communauté de communes quant à la suite de cette collaboration, alors qu'elle a adhéré à la SPL en 2019 sans en utiliser les services jusqu'à ce jour.

Monsieur Giroud explique qu'à l'époque, il était question de l'intervention de la SPL notamment pour ce qui concerne un projet d'aménagement aux Avenières Veyrins Thuellin. Ce sujet est en cours de travail. En outre, le développement et l'aménagement des zones économiques sont des domaines pour lesquels Elegia pourrait intervenir.

Monsieur Bonnard précise qu'il ne s'agit pas d'une cotisation annuelle. Par ailleurs, lorsqu'une collectivité adhère, d'autres doivent rendre leurs actions puisqu'il n'y a pas de montée du capital. En résumé, l'apport en capital est davantage symbolique qu'elle ne représente un coût financier.

Madame Merle témoigne de sa collaboration avec SARA (une des filiales d'ELEGIA). En effet, une maîtrise d'ouvrage déléguée a servi à l'aménagement du centre-bourg de la commune de Frontonas, car l'ingénierie n'était pas suffisante au sein de la mairie elle-même. De même, elle s'apprête à rencontrer l'EPORA pour le portage d'un local communal.

Le président poursuit en indiquant que l'entrée en capital était de 12 000 euros, versés en une seule fois.

● ***Le conseil communautaire prend acte du rapport de la SPL Isère aménagement, à l'unanimité des membres présents et représentés (66 voix).***

Lors de la présentation des décisions, notamment à propos de la décision n° 38 sur la cession d'un bâtiment industriel aux Avenières pour 600 000 euros, monsieur Thollon souhaite savoir de quelle structure il s'agit. Il rappelle à ce sujet qu'il avait demandé une annexe avec la liste de tous les bâtiments propriétés de la communauté de communes.

Monsieur Giroud décrit le bâtiment situé sur la zone industrielle du Bert. Il y a plus de quinze ans, le Pays des Couleurs avait procédé à son montage pour la société « L'entreprise adaptée », œuvrant dans le secteur social. Celle-ci, toujours locataire, souhaite désormais acquérir le bâtiment. Sa valeur est dépendante du locataire puisque adaptée à cette société et il est vrai que la structure commence à dater et à souffrir quelque peu. En s'appuyant sur une valorisation immobilière et sur l'avis des Domaines, la somme de 600 000 euros a été établie. Au vu du montant de cette recette, la délibération a directement pu être approuvée par le bureau. En outre, cette cession permet à l'intercommunalité de s'alléger de problèmes d'entretien afférents. Enfin, cette opération n'a pas généré de déficit puisqu'elle a généré le versement de taxes foncières indépendamment des loyers.

Monsieur Thollon poursuit et demande si la communauté de communes est propriétaire des casernes de pompiers de Morestel et de Montalieu-Vercieu.

Monsieur Giroud confirme que c'est le cas pour la caserne de Morestel. En revanche, celle de Montalieu-Vercieu appartient au département.

Monsieur Thollon suggère alors que la gestion des gymnases, des casernes de pompiers, etc. soit uniformisée avant la fin du mandat par souci de lisibilité pour les habitants comme pour les élus qui ont du mal à s'y retrouver.

Le président explique que l'histoire a fait que les différentes politiques antérieures expliquent cette diversité.

En ce qui concerne les casernes de pompiers, monsieur Bonnard indique que la communauté de communes est uniquement propriétaire des logements à Morestel et aux Avenières Veyrins Thuellins. Le département est propriétaire des casernes.

Ensuite, historiquement, monsieur Bonnard explique que la construction d'un collège n'était pas forcément associée à celle d'un gymnase, contrairement à aujourd'hui. La politique de rattrapage et les rééquilibrages demandent du temps. En effet, il est important, aussi, de prendre en considération les besoins de la commune concernée et poser la réflexion sur ces équipements souvent mutualisés.

Le président comprend la remarque de Monsieur Thollon alors que des communes participent à l'investissement et surtout à l'entretien de certains gymnases associés à des collèges alors que d'autres n'y sont pas contraintes puisque le département en est propriétaire.

Mais, monsieur Bonnard précise qu'à l'inverse, les communes paient pour l'utilisation des gymnases départementaux pour leurs associations.

De son point de vue, monsieur Thollon entend l'histoire, mais déclare que l'histoire reste aussi à écrire. Aujourd'hui, il lui paraît insensé que des syndicats demeurent pour gérer des gymnases. Sans parler de l'aspect financier qui pourrait aisément être résolu par un transfert de charges, il estime que l'intercommunalité, forte de sa montée en puissance, pourrait se saisir du sujet.

Le président entend sa remarque et précise que ce sujet sera travaillé au cours de ce mandat.

Par ailleurs, monsieur Thollon en vient au projet d'une ligne « projet d'un multi accueil aux Avenières-Veyrins-Thuellin » et renouvelle sa demande pour savoir à quoi les 150 000 euros correspondent.

Madame Chebbi explique que ce projet fait suite à ce qui était souhaité lors du mandat précédent pour la structure existante. Comme évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), cette somme est destinée au financement des études et aux réajustements pour l'ensemble des structures autour de ce secteur et particulièrement pour celle des Avenières. Par exemple, certaines structures, y compris récentes, n'offrent pas la possibilité d'accueillir convenablement les personnes et les enfants en cas de période de canicule.

Monsieur Thollon n'est toujours pas convaincu par le montant alloué à ces études et ajustements.

Enfin, d'après la décision n° 148, il relève l'existence d'un site industriel à Montalieu-Vercieu, dont il n'a pas connaissance.

Monsieur Giroud répond qu'il s'agit d'un bâtiment communautaire, plus ancien et composé de trois modules de location. Après divers locataires, deux modules ont été vendus à des locataires provenant du bâtiment servant désormais de siège, à Arandon-Passins. Un locataire demeure dans le troisième et ne souhaite pas l'acquérir. C'est pourquoi la CCBD demeure propriétaire d'un seul module de ce bâtiment et est responsable des réparations nécessaires. Toutefois, l'objectif est bien de vendre ce dernier module.

Monsieur Vial revient à l'inventaire des bâtiments de la communauté de communes pour assurer qu'il est en cours d'élaboration.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Luzet fait un retour sur la première édition de l'expérience ViaRhôna organisée les 18 et 19 septembre 2021.

La communauté de communes avait soutenu cet événement à hauteur de 30 000 euros, ce qui a permis la tenue d'une fête du vélo à la Vallée Bleue de Montalieu-Vercieu. Elle les remercie d'ailleurs vivement pour leur accueil.

Malgré le contexte sanitaire et que les dates soient aussi celles des journées du Patrimoine, cette journée a été une réussite avec la venue de 800 à 900 visiteurs et 400 participants à la grande course. Celle-ci s'est déroulée entre Seyssel et Lyon (200 km) avec trois formats possibles. Le temps était également au beau fixe.

Elle relève aussi un temps fort à Miribel-Jonage lors de la rencontre du collectif ViaRhôna Léman-Lyon dont la commune est cheffe de file. D'ailleurs, elle se réjouit de constater que les Balcons du Dauphiné sont bien connus du bassin lyonnais.

Enfin, l'arrivée au parc des berges du Rhône à Lyon a été un moment fort.

Madame Luzet en profite également pour remercier tous les services qui ont travaillé à la tenue de cette première édition qui a apporté une belle valorisation aux Balcons du Dauphiné, territoire

Procès-verbal — Conseil communautaire du 23/09/2021 approuvé au conseil communautaire du 14/10/2021
touristique et de vélo. Elle espère que l'expérience sera renouvelée parce qu'elle porte en tout point les ambitions de la communauté de communes pour le tourisme et la mobilité.

Monsieur Bekhit fait remarquer qu'à la sortie de Saint Romain de Jalionas, de nombreux cyclistes sont lancés autour du rond-point du pont de Loyettes ce qui est très dangereux. Il ne sait pas quels travaux pour la continuité de la ViaRhôna pourraient solutionner ce problème de sécurité.

Le président évoque une intervention de monsieur Bonnard à ce sujet qui laisserait entendre que le département de l'Isère pourrait avoir des pistes pour pallier à ce problème.

Monsieur Bonnard confirme qu'il n'y a pas de maîtrise d'ouvrage communautaire sur cette partie de territoire. Le département prend en cours les études sur ce tronçon. Il ne saurait en dire plus quant à l'avancée de ce dossier. Seulement, deux options se présentent : maintenir la ViaRhôna avec la mise en place de bandes blanches ou bien choisir une vraie ViaRhôna, ce qui demande du temps. Le département a d'ores et déjà obtenu les financements et les accords de la CNR, de la région et du FEADER pour plus de 2,1 millions d'euros budgétisés.

Par ailleurs, monsieur Bonnard informe qu'une étude sera également lancée avec le département de l'Ain pour travailler sur le pont, point noir connu depuis fort longtemps.

Le président considère effectivement que c'est un vrai sujet, connu depuis longtemps.

Madame Merle revient à l'expérience ViaRhôna pour partager sa satisfaction. Elle ajoute que des produits régionaux étaient également proposés dans les points de ravitaillement, ce qui a été très apprécié par les participants.

Le président conclut que cette belle fête connaîtra certainement une montée en puissance dans ses prochaines éditions.

Monsieur Grausi fait ensuite un point sur l'opération chéquiers « Au cœur des Balcons », lancée le 10 août 2021. Le démarrage a été une réussite avec presque 1 500 chéquiers distribués la première semaine. La semaine suivante, il y en a eu 1 400. Lors de la sixième semaine, au 19 septembre 2021, environ 500 chéquiers ont été remis. Au total, sur les 8 333 chéquiers programmés, 6 214 ont déjà été distribués (75 % de l'enveloppe).

Ces chéquiers sont disponibles dans les Bureaux d'Information Touristiques (BIT), avec une grande sollicitation de ceux de Morestel et de Crémieu, et grâce à la participation de 14 communes (pour 850 chéquiers). En outre, 60 % des bénéficiaires proviennent de 11 communes.

De plus, les partenaires sont plus nombreux pour atteindre le nombre de 149, soit 18 de plus que l'an passé. À noter que les hébergeurs ne sont pas comptabilisés comme tels cette année. Parmi ces partenaires, un tiers correspond au secteur de la restauration, 19 partenaires viennent du milieu culturel et autant du monde des loisirs.

Pour finir, monsieur Grausi invite les conseillers communautaires à communiquer sur cette opération qui se poursuit.

Madame Hernandez demande alors s'il est encore possible de signer des conventions pour des partenaires retardataires.

Madame Grausi répond qu'en principe, une échéance était fixée, mais que quelques cas pourront être examinés, par souci de proximité avec les artisans et commerçants locaux.

Le président termine par deux points d'information :

- Le congrès des maires de l'Isère aura lieu le 16 octobre 2021. Un départ en covoiturage est proposé à partir de la commune de Saint-Chef.
- La convocation à la prochaine conférence des maires vient d'être transmise aux conseillers communautaires.

Et demande si les membres du conseil souhaitent aborder d'autres points.

Monsieur Pomet informe d'une réunion de comité territorial organisée par TE38 le 5 octobre 2021 sur le site du Triolet à Tignieu-Jamezieu à partir de 17 h 30. Le thème sera la réduction de la facture énergétique des collectivités. Le pass sanitaire sera requis pour les maires et délégués du TE38 souhaitant y assister. Enfin, la réunion sera suivie d'un moment convivial.

Procès-verbal — Conseil communautaire du 23/09/2021 approuvé au conseil communautaire du 14/10/2021
Le président clôt la séance en informant du prochain conseil qui aura lieu le 14 octobre 2021.